

**Personnes présentes :**

- Isabelle Alias (Professeur des écoles, directrice)
- Béatrice Heredia (Professeur des écoles)
- M.Bourdaa (Maire de Nay)
- Mme Durand (Adjointe chargée des écoles)
- M.Alias (Représentant de la mairie de Bourdettes)
- Dominique Monière Croza (Directrice périscolaire)
- Christophe Vigile (Cuisinier)
- M Philippe (Représentant des parents d'élèves)
- M.Barokhel (Représentant des parents d'élèves)
- Mme Kerlouet (Représentante des parents d'élèves)
- Mme Joubert-Gauthier (Représentante des parents d'élèves)
- Mme Gibbs et Mme Juyou (ATSEM)

Le conseil d'école donne son avis sur les questions liées à la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire, respect et mise en application des valeurs et des principes de la République). Il établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Les représentants des parents d'élèves élus le 11 octobre 2024 pour l'année scolaire 2024-2025 sont : Philippe Bertrand, Barokhel Johann, Joubert Gauthier Julie et Kerlouet Catleen.

Détail du scrutin : 52% de participation

Merci pour leur engagement.

**EDUCATION NATIONALE**

**I) Fonctionnement de l'école**

**a) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité**

Le règlement intérieur de l'école définit les droits et devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Il est rédigé suivant l'article R411-4 du code de l'éducation et suivant le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires des Pyrénées Atlantiques. Aucune modification n'est proposée.

Le règlement accompagné de la charte de la laïcité sera envoyé par mail aux parents. Un document à signer dans le cahier de liaison permettra d'attester de la lecture et de l'approbation du règlement et de la charte. Il sera également déposé sur le blog Alienor64 et sur le site de la mairie.

**b) Les effectifs de 59 élèves : TPS: 3- PS: 24- MS :17- GS: 15**

Les représentants des parents d'élèves expriment leur inquiétude par rapport aux effectifs chargés, en particulier des enfants de petite section qui ont besoin d'attention. Ils pointent le manque de disponibilité des adultes pour chacun, le manque de place à la sieste, la faisabilité des séances de natation au 3ème trimestre lorsqu'une enseignante partira avec 15 GS et l'autre restera à l'école avec 45 élèves.

Ils questionnent sur les raisons d'une non ouverture d'une 3ème classe à la rentrée de septembre et sur la possibilité d'une ouverture en cours d'année si les effectifs augmentent.

Mme Alias répond qu'il n'y a pas de seuil officiel, qu'il n'y a que très rarement des ouvertures en cours d'année et donne plusieurs explications :

*-Pour rappel: lors du dernier **conseil d'école du 1er juillet 2024**, le total des inscriptions pour la rentrée de septembre étaient de 52 élèves. L'inscription de 3 TPS avait donc été actée. L'information avait alors été donnée par la mairie que les résidents des nouvelles maisons rue Talamon aménageraient fin août, les appartements courant décembre avec des arrivées de nouveaux élèves en cours d'année. Mme Durand, adjointe aux affaires scolaires, avait proposé d'écrire un courrier à l'inspectrice de circonscription afin de l'informer de l'augmentation prévisible des effectifs. Ce qui a été fait début juillet ainsi qu'un rappel début septembre.*

*-Lors du même conseil d'école un dysfonctionnement des inscriptions en mairie entre janvier et fin mai avait été signalé.*

7 dossiers ont été déposés pendant l'été dont 2 la semaine précédant la rentrée. Il est important que les familles remplissent avec soin les dossiers et prennent contact avec la directrice de l'école.

Depuis Mme Alias a rédigé un protocole à suivre lors de l'accueil en mairie de nouvelles familles souhaitant inscrire leur enfant.

L'école a néanmoins renvoyé l'enquête de rentrée mentionnant les effectifs chargés en temps et en heure. Les parents indiquent qu'ils souhaitent écrire un courrier à l'inspection afin d'exprimer leurs inquiétudes. M.Bourdaa confirme la livraison des logements de la rue Talamon en décembre/janvier. La municipalité indique avoir lancé un recrutement pour un emploi service civique pour le service enfance et jeunesse (centre de loisirs, école pour classe dehors et péri-scolaire/cantine).

Les élus de Nay et Bourdettes pourraient rencontrer l'inspecteur d'académie pour appuyer la demande d'une ouverture de classe,

### **b) Sécurité à l'école** : Incendie/ PPMS intrusion-attentat/ PPMS risque majeur

3 exercices de sécurité sont à réaliser avant le 18 octobre.

L'exercice incendie a été réalisé.

Les exercices PPMS Intrusion et PPMS risque majeur ne peuvent être réalisés pour l'instant car le système d'alerte n'est pas audible. Une alarme devait être installée mais la municipalité attend de voir si l'installation à l'école élémentaire est fonctionnelle pour installer un système similaire à la maternelle.

Les parents élus demandent dans quel délai le système sera opérationnel à la maternelle, la municipalité verra après les vacances si le système à l'élémentaire est adapté à la maternelle.

Un parent élu demande si le personnel a une formation pour l'utilisation des extincteurs. Il n'y en a pas, Dans le cadre des travaux, l'école a été équipée de divers équipements, Mme Alias attend qu'un responsable lui explique le fonctionnement des nouvelles installations.

### **c) Hygiène à l'école**

- Le ménage et la désinfection des surfaces sont assurés quotidiennement.
- Deux services ont été maintenus à la cantine soit un par classe.

La cantine : les menus sont affichés chaque semaine comme demandé lors des précédents conseils d'école (portail famille et panneau à l'école)

### **d) Budgets municipaux**

Le budget de fonctionnement par enfant s'élève à **65 euros soit 3315 euros**

Elle paie également la totalité des séances de natation, tarif unique pour la Communauté des Communes (4.50 euros par enfant et par sortie)

### **e) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative**

Le montant des charges s'élève à 2314.27 euros

Le montant des produits à 2611 euros

Le résultat de l'année est donc excédentaire de : 296.73 euros

L'APE a versé une subvention d'un montant de : 743 euros

La mairie a versé une subvention d'un montant de 8 euros /élèves+ 30 euros par classe, soit 476 euros.

## **II) Communication**

### **a) Parents/Enseignants**

**Une réunion de rentrée** a été organisée le 20/09/2024 par les enseignantes afin d'expliquer le fonctionnement et les projets des classes.

Les parents peuvent solliciter les enseignants en prenant **un rendez-vous**. Les enseignants peuvent également être amenés à solliciter un rendez-vous auprès des parents afin d'évoquer des points précis de la scolarité de leur enfant.

**Les envois par mail** sont privilégiés car cela permet une économie de papier, de temps et sont plus consultés que dans les cahiers. **Un affichage** régulier complète également les annonces.

**Alienor64** : Espace Numérique de Travail (ENT) afin de communiquer avec les parents et leur permettre, en complément des cahiers, de suivre la scolarité de leur enfant en consultant le blog de l'école ou de la classe. **La plateforme Alienor64** est un **site sécurisé**, conforme aux recommandations du ministère de

l'Éducation Nationale et imaginé pour les élèves de primaire des Pyrénées Atlantiques. **Seuls les parents, les élèves et les enseignants** peuvent se connecter à la classe numérique. Chaque parent bénéficie d'identifiants individuels que nous avons communiqués dans les cahiers de liaison.

### **b) Parents/Direction**

La directrice, Mme Alias rencontre chaque famille lors de l'inscription de leur enfant et présente le fonctionnement de l'école, l'équipe pédagogique et les projets de l'école.

**La directrice peut être amenée à solliciter les parents s'il est nécessaire de réunir l'équipe éducative pour des points particuliers de la scolarité de l'élève.**

### **c) Parents/Mairie**

Pour tout ce qui concerne le périscolaire, les parents doivent s'adresser à Mme Monière Croza.

Portail famille : inscription en garderie et cantine obligatoire, le jeudi soir pour la cantine de la semaine suivante. Non facturé si l'enfant est absent sur présentation du certificat médical.

La communication se fait par l'envoi de mails aux familles.

## **III) Projets et vie de l'école**

Les parents sont sollicités pour accompagner et participer aux projets

### **-Classe dehors : pourquoi ?**

> proposer des situations d'apprentissage motivantes et en lien avec les centres d'intérêt de nos élèves.

> Apprendre à observer la nature, à écouter, à découvrir toutes les formes de vies qui s'y développent.

> Évoluer dans un cadre apaisant : moins de bruit plus d'espace !

> Apprendre à se faire confiance autrement, renforcer l'estime de soi et à construire son autonomie.

### **-Projet maison de retraite**

**Un projet** pour favoriser les échanges entre les générations de façon régulière tout au long de l'année, pour créer un lien intergénérationnel. Des déplacements des élèves à la maison de retraite et des résidents à l'école auront lieu.

Les prochaines rencontres sont prévues :

>le 8/11 et 15/11 un atelier d'éveil musical

>29/11 et 10/01 pour un parcours des 5 sens

>14/02 et 21/02 rondes dansées et chantées

> friteball date à déterminer

**-La médiathèque** : Nous avons assisté à une réunion pour nous présenter les projets proposés. Nous avons fait savoir que nous souhaitions amener les élèves très régulièrement à la bibliothèque, la ludothèque et à l'espace micro folie.

Le cinéma n'ouvrant qu'en janvier, la séance du cinéma de Noël aura lieu au centre multi services

**-Projet Natation** 2 semaines en juin, séance chaque jour: les parents vont d'être sollicités pour passer l'agrément.

**-1,2,3 pestacles** en mai

## **IV) Parcours de l'élève**

a) Dispositifs d'aide (APC, RASED, Pôle ressources, ...)

**-Les APC** : aides pédagogiques complémentaires sont proposées pendant la pause méridienne (séance de 30 minutes lundi et vendredi). L'enseignant propose aux parents qui ont le choix d'accepter ou de refuser cette aide.

**-Soutien pédagogique complémentaire** nous sommes volontaires pour proposer à tous les élèves de grande section à tour de rôle pendant la pause méridienne (séance de 30 minutes mardi et jeudi).

L'objectif est un renforcement des compétences en français et en mathématiques. En particulier dans l'optique des évaluations en début de CP. Nous attendons confirmation de l'inspectrice.

\*

-Le **RASED** réseau d'aide, composé de deux enseignants spécialisés et d'une psychologue peut être sollicité par les parents ou les enseignants pour des observations, des bilans et des prises en charge de petit groupe

#### b) Liaison école maternelle/élémentaire

La liaison maternelle/élémentaire se fait dans le cadre de projets menés communs aux deux écoles : grande lessive, carnaval, exposition de fin d'année, lectures.

Des réunions communes à tous les enseignants sont également organisées très régulièrement.

Dans le cadre de la liaison GS CP, des rencontres entre élèves de GS et CP sont organisées en alternant les lieux. La 1ere s'est tenue le 10/10 pour la prépa de la grande lessive.

### MAIRIE

En début de conseil, les participants ont visité les locaux pour observer des travaux qui ont été réalisés durant les vacances d'été: nettoyage des murs extérieurs, réfection du muret de l'entrée, changement de la pompe à chaleur, installation de climatisations réversibles dans deux classes, double vitrage et stores, sols et peinture des salles de jeu et d'une classe pour un budget de 500 000€ financés à 40% par des subventions.

Mme Alias a demandé à avoir le dernier compte rendu suite au passage de la commission de sécurité à l'école maternelle ainsi qu'une information concernant la nouvelle installation du système d'alerte sécurité.

Plusieurs points n'ont pas été résolus concernant la sécurité dans l'école en particulier dans la période actuelle du niveau maximum attentat :

-La porte entre la salle de jeu et les salles en rénovation n'est toujours pas verrouillée alors que le chantier est quotidiennement fréquenté par des artisans et régulièrement ouvert sur l'extérieur.

- Les portes vitrées « de secours » des salles des associations ne sont pas verrouillées alors qu'elles s'ouvrent sur la cour et sont face à la porte extérieure place Fontaine d'Argent ;

- Il manque les clés des portes de la cantine et des portes extérieures, portail rouge de la cour de derrière est fermé par un cadenas alors qu'il s'agit d'une sortie d'évacuation d'urgence (PPMS intrusion)

La mairie avait bloqué les portes en question et interdit aux artisans de les ouvrir mais certains n'ont pas respecté les consignes. Les clés sont réclamées avec insistance auprès de l'entreprise qui n'a pas respecté le délai de livraison. En ce qui concerne le portail rouge, la municipalité a privilégié immédiatement la mise en sécurité des enfants suite à la disparition d'une clé, en plaçant un cadenas à code que les enseignantes peuvent ouvrir quand elles le souhaitent. La sécurité des enfants est aussi le souci principal de la mairie.

- des fissures sont apparues sur plusieurs plafonds et des sols du couloir : un expert est en charge d'expertiser et d'évaluer les risques.

Un parent élu témoigne du manque de sécurité aux abords de l'école en raison des nombreuses incivilités des conducteurs. L'ASVP de la municipalité va intervenir en uniforme et verbaliser des stationnements, prendre des informations pour transmettre à la gendarmerie

M.Bourdaa informe que des Travaux avenue du Général Leclerc vont débuter pour une durée de deux mois.